

Charte réseau



1. LE CONTEXTE

L'accès à l'énergie est un besoin essentiel. Le modèle français ne permet ni de le satisfaire correctement, ni de remplir les missions de service public de l'énergie. Bien au contraire, ce modèle est à l'origine de problématiques et déséquilibres majeurs :

- **Environnementaux** : bouleversements climatiques ; pollutions et autres dégradations sur les écosystèmes, l'eau, et l'atmosphère ; risques pour la vie humaine, notamment liés à l'utilisation de la technologie nucléaire.
- **Économiques et géopolitiques** : dépendance vis à vis de ressources non renouvelables et inégalement réparties sur la planète ; facture énergétique élevée et vulnérabilité ; conflits fréquents.
- **Sociaux** : accès non garanti au minimum vital de services énergétiques, gaspillage de ressources, répartition des revenus insuffisante, se traduisant par une précarité croissante.
- **Démocratique** : centralisation excessive et opacité conduisant au désintérêt des collectivités locales et des citoyens, ainsi qu'à leur participation limitée dans la prise de décision.

Le système énergétique actuel nécessite aujourd'hui une transformation profonde. De multiples initiatives concrètes et efficaces démontrent non seulement la pertinence, mais aussi la possibilité de mettre en place, dès à présent et avec détermination, un modèle juste et soutenable pour tous.

2. LA VISION

Enercoop aspire à une société :

- sobre et autosuffisante en énergie ;
- permettant l'accès à tous à une énergie d'origine 100 % renouvelable, à faible impact environnemental et social ;
- organisée localement dans le cadre d'une gouvernance partagée, transparente et démocratique, permettant l'appropriation des enjeux environnementaux, économiques, géopolitiques, sociaux et démocratiques, par le plus grand nombre.

3. LES MISSIONS

Dans une logique d'intérêt général et dans un cadre coopératif, Enercoop se donne pour mission d'offrir un service énergétique complet, qui comprend :

- la commercialisation d'une offre de fourniture d'énergie d'origine 100 % renouvelable à un prix équitable entre producteurs et consommateurs ;
- l'offre de solutions d'aide à la réduction des consommations ;
- le développement d'une production locale adaptée aux besoins de consommation du territoire.

4. LES VALEURS ET PRINCIPES D'ACTION

Enercoop adhère aux valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire qui prône une gouvernance démocratique, la coopération entre ses membres, la redistribution encadrée des bénéfices et avantages ainsi qu'un ancrage territorial.

Dimension coopérative

Le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif choisi par Enercoop répond à ces valeurs, et permet en particulier :

- d'associer, par le multi-sociétariat, toutes les parties prenantes au projet, notamment les consommateurs, salariés, producteurs, collectivités locales et partenaires ;
- de rechercher l'intérêt collectif au-delà des intérêts individuels ;
- de garantir la propriété collective ainsi qu'une lucrativité limitée et non-spéculative ;
- d'assurer une gestion claire et démocratique dans le respect des valeurs de collaboration et de solidarité entre les salariés, les partenaires et les bénévoles.

Dimension locale

Le projet d'Enercoop repose sur un ancrage local de ses activités, pour :

- rapprocher les producteurs des consommateurs dans une logique de circuit-court de l'énergie ;
- s'adapter aux besoins des territoires, conserver un contact direct avec les sociétaires en veillant à conserver une taille humaine, et à privilégier les partenariats locaux ;
- favoriser le développement de l'emploi local ;
- permettre aux citoyens, ainsi qu'aux acteurs publics et privés de contribuer localement à la transition énergétique en tenant compte des spécificités du territoire.

Dimension citoyenne

Le développement d'Enercoop, et la transition énergétique dans son ensemble, doit se faire avec les citoyens et par les citoyens dans une démarche d'appropriation des enjeux énergétiques. Enercoop œuvre à leur implication, en :

- faisant la promotion des débats sur l'énergie et d'une autre gestion de celle-ci ;
- sensibilisant à la réduction des consommations ;
- mettant au bien commun les savoirs et savoirs-faire intellectuels et industriels.

5. LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Les objectifs opérationnels d'Enercoop sont les suivants :

- commercialiser des offres d'énergies renouvelables à des conditions équitables et à un prix maîtrisé ;
- permettre à chaque citoyen de devenir un producteur d'énergie, en direct et/ou via sa coopérative locale :
 - en acquérant des moyens de production d'énergie existants ;
 - en développant et finançant de nouveaux moyens de production ;
- aider les clients à réduire leur consommation énergétique ;
- développer ou participer à des actions de solidarité dans les situations de précarité énergétique ;
- développer un plaidoyer pour le développement des énergies renouvelables à participation citoyenne ;
- animer la vie coopérative par la mise en place de dispositifs permettant l'expression et la prise en compte de la parole de tous les sociétaires, ainsi que leur participation active ;
- organiser et animer la vie du réseau Enercoop par la mise en place de fonctions et de moyens mutualisés qui garantissent l'unité du réseau, tout en préservant l'autonomie de chaque coopérative.